



COMMUNE DE SAINT MARTIN DE COMMUNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion, en séance ordinaire, du Conseil Municipal qui aura lieu :
Le lundi 05 février 2024 à 20h00 à la salle de Conseil.

Veillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A St Martin de Commune, le 27 janvier 2024
Le maire, Bruno MARECHAL,

Convocation affichée le 27 janvier 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DE COMMUNE

Séance du **5 février 2024**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures à la salle de conseil, sous la présidence de Bruno MARECHAL, Maire.

08 membres présents :

Madame : néant

Messieurs : Jean-Noël VIEILLARD, Guillaume DELARUE, Jean-Luc CHAVY, Jordan CORNIAUX, Jean-Claude MARLOT, Florian MOSCATO, Loïc ODONNAT

2 absents représentés : Françoise BOUKHELF représentée par Bruno MARECHAL et Frédéric NECTOUX représenté par Jean-Noël VIEILLARD

1 absent non représenté : Hervé GUILLEMEIN

ORDRE DU JOUR :

- 1- Nomination du secrétaire de séance
- 2- Demande de subvention DETR-DSIL 2024
- 3- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 – logement 1037 route de Quincy
- 4- Nomination élu délégué CNAS
- 5- Prévisions investissements 2024
- 6- Mandat CDG 71 pour mise en concurrence contrats prévoyance et mutuelle
- 7- Approbation avenant n°1 à la convention avec La Chapelle sous Uchon
- 8- Approbation convention avec Tintry
- 9- Approbation convention avec Saint Emiland
- 10- Approbation convention avec Saint Gervais sur Couches
- 11- Augmentation provision de charges logement 1669 route de Vernusse
- 12- Questions diverses :

Commune de Saint-Martin-de-Commune– Réunion du Conseil Municipal du 05 février 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

2024-02-01 : En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil **nomme** M. Jean-Luc CHAVY pour remplir les fonctions de secrétaire.

2024-02-02 : Demande DETR-DSIL – Logement annexe à la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation intérieure (isolation + électricité) du logement annexe à la mairie

Après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité ce projet.

Sollicite une subvention au titre de la **DETR 2024** pour le programme des travaux décrits d'un montant total de **32 781.01 € H.T**

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce sujet.

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le :14/02/2024

2024-02-03 : Mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque santé

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce sujet

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le : 14/02/2024

2024-02-04 : Mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce sujet

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le : 14/02/2024

2024-02-05 : Nomination délégués élu et agent CNAS

Suite à la démission de l'ancien maire en mars 2023, il convient de réélire un délégué élu au sein du CNAS

Nomme Bruno MARECHAL en tant que délégué élu

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le : 14/02/2024

2024-02-06 : Taxe enlèvement ordures ménagères 2023 – Logement 1037 route de Quincy

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de facturer la taxe d'ordures ménagères pour l'année 2023 au locataire du logement situé 1037 route de Quincy soit un montant qui s'élève à 119 €.

De fixer le prix de la redevance des ordures ménagères comme mentionné ci-dessus

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le : 14/02/2024

2024-02-07 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention établie avec La Chapelle-sous-Uchon concernant le curage des fossés

Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de mettre à jour les modalités tarifaires de cette prestation par le biais d'un avenant à la convention établie le 21 janvier 2020, soit 440 € par jour et 40 € de frais de déplacement.

Approuve à l'unanimité et **autorise** le Maire à signer ledit avenant.

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le : 14/02/2024

2024-02-08 : Approbation de la convention établie avec la commune de Tintry concernant le fauchage/broyage et le déneigement des voies communales

Le Maire informe le conseil municipal de la mise à jour des tarifs de fauchage/broyage et du déneigement soit 55 € de l'heure pour chaque prestation.

Approuve à l'unanimité et **autorise** le Maire à signer ladite convention.

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le : 14/02/2024

2024-02-09 : Projets d'investissements 2024

Il est exposé les différents projets d'investissements 2024 afin de préparer le budget primitif 2024.

De prévoir ces projets au budget primitif 2024 et **de les inscrire** aux comptes correspondants.

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le : 14/02/2024

2024-02-10 : Provision gaz – logement 1669 route de Vernusse

Suite à la réception des factures 2023, il convient de revoir la provision de gaz du logement situé 1669 route de Vernusse.

Accepte l'augmentation du montant de la provision de gaz.

2024-02-11 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention établie avec Saint-Emiland concernant la mise à disposition de personnel

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de mettre à jour les tarifs de mise à disposition du personnel communal à la commune de Saint-Emiland.

Approuve les termes financiers de l'avenant n°1.

Délibération Télétransmise en préfecture le :
14/02/2024

Publiée sur papier le : 14/02/2024

QUESTIONS DIVERSES :

- Implantation d'une antenne SFR, rue des Pierres Croulées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les délibérations **2024-02-01 à 2024-02-11** ont été examinées au cours de cette séance.

Fait à Saint-Martin-de-Commune, le 14 février 2024

Bruno MARECHAL,
Maire

Jean-Luc CHAVY,
Secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 7 février 2024.